

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 23 février 2024

Alerte aux mots de passe volés : la Cnaf renforce la sécurité des comptes des allocataires

Ayant détecté la violation de données de comptes d'allocataires de Caf, la Caisse nationale des Allocations familiales atteste de la sécurité du site caf.fr et prend des mesures fortes pour sécuriser l'accès aux comptes des allocataires.

La semaine dernière, un groupe de « hackers » a revendiqué avoir accédé à des comptes d'allocataires de Caisses d'allocations familiales. Après plusieurs jours d'investigations :

- Une violation de données est avérée, plusieurs milliers de comptes allocataires ont été visités de manière illégitime. Des personnes malveillantes se sont connectées à des comptes d'allocataires avec leurs mots de passe réels, volés et « mis à disposition » sur le « darkweb » ;
- Il n'y a eu aucune faille de sécurité sur le site caf.fr, qui n'a aucunement été piraté ;
- Chaque allocataire dont il est attesté que le compte a été visité est contacté et son mot de passe réinitialisé afin de bloquer tout accès à son compte par une personne non autorisée ;
- Les personnes malveillantes ne peuvent pas accéder aux coordonnées bancaires (RIB), mais pourraient tenter de le modifier. Toutefois, le changement de coordonnées bancaires en ligne fait l'objet de contrôles de sécurité pour vérifier que le changement est légitime. En cas de doute, la démarche est validée par un conseiller allocataire avant que le changement ne soit effectif.
- Une plainte a été déposée et un signalement à la CNIL effectué, l'enquête est en cours.

La Cnaf prend des mesures fortes pour renforcer la sécurité des données des allocataires

- > Depuis la semaine dernière, le niveau de sécurité des mots de passe pour les nouveaux comptes a été renforcé ;
- > Dès le 22 février, les Caf lancent une campagne d'incitation au changement de mot de passe auprès des allocataires ;
- > A compter du 8 mars, changer de mot de passe deviendra obligatoire pour tous les allocataires qui ne l'ont pas encore fait, dès lors qu'ils se connecteront à leur compte. Les allocataires seront accompagnés par des tutoriels.

Pour rappel, un mot de passe sûr et fiable doit être :

- > différent pour chaque site ;
- > complexe : + de 10 caractères et au moins un chiffre, une minuscule et une majuscule ;
- > impossible à deviner ;
- > modifié régulièrement ;
- > communiqué à personne, pas même à la Caf.

Pour en savoir plus : [Assistance aux victimes de cybermalveillance](#)

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service des familles.

En versant des aides financières et en orientant les individus sur leurs droits, les Caf soutiennent chacun à tous les moments de leur vie. Ainsi, elles accompagnent 13,5 millions d'allocataires et couvrent 32,7 millions de personnes dont 13,9 millions d'enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, les 101 Caisses et leurs 3 300 points d'accueil partout en France contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales.